

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140717-2014_B273-DE
Date de télétransmission : 23/07/2014
Date de réception préfecture : 23/07/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 JUILLET 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B273

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à l'achat d'espaces publicitaires pour la Communauté du Pays d'Aix (n°14M003)

Le 17 juillet 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle du Bois de l'Aune à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 juillet 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGÉAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puylobier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(s) avec pouvoir :

CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à MANCEL Joël – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à MARTIN Régis – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard

Excusé(s) :

AMIEL Michel, vice-président, les Pennes-Mirabeau – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – LEGIER Michel, membre du bureau, le Tholonet – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_06

BUREAU DU 17 JUILLET 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Georges CRISTIANI

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à l'achat d'espaces publicitaires pour la Communauté du Pays d'Aix (n°14M003)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

En vue d'informer et de communiquer sur les actions et les réalisations que la CPA met en œuvre ou qu'elle soutient, le marché présenté a pour objet de donner mandat à un prestataire afin de négocier et d'acheter des espaces publicitaires avec les éditeurs au nom et pour le compte de la Communauté du Pays d'Aix (CPA), conformément aux prescriptions du chapitre II de la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.

Exposé des motifs :

Objet du marché

Les missions du titulaire seront :

- d'être l'intermédiaire unique pour l'ensemble des achats d'espaces publicitaires de la CPA,
- de conseiller la CPA sur le choix des médias à retenir en fonction des campagnes établies par la CPA,
- de recevoir les offres, de négocier ces offres pour optimiser le budget média de la CPA,
- de s'assurer de la remise des fichiers et du contrôle du visuel paru/facture.

Les espaces publicitaires sont la presse écrite, l'affichage, la radio, la télévision, internet et la téléphonie mobile.

Allotissement, tranches et variantes :

Le marché ne fait pas l'objet d'un allotissement.

La consultation n'ouvrirait pas aux candidats la possibilité de présenter des variantes. L'exécution du marché n'est pas scindée en tranches.

Durée du marché :

Le marché est passé pour une durée de 12 mois à compter de sa date de notification, reconductible trois fois pour une durée identique.

Mode d'exécution du marché :

Le marché est à bons de commande au sens de l'article 77 du Code des marchés publics sera compris dans la limite des seuils ci-dessous, honoraires et espaces publicitaires confondus :

- Minimum annuel : 500 000,00 € HT
- Maximum annuel : 1 000 000,00 €HT

Prix :

Le prestataire est rémunéré par le versement d'honoraires résultant de l'application d'un pourcentage au montant des espaces publicitaires achetés.

Les pourcentages d'honoraires sont révisables à la date anniversaire de notification du marché.

Estimation du marché :

Le montant estimatif est de 21 600,00 T.T.C. /an (coût des honoraires seulement).

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure d'appel d'offres européen ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 10 avril 2014 aux journaux suivants :

- BOAMP (Avis publié le 15 avril 2014) ;
 - JOUE (Avis publié le 15 avril 2014) ;
 - La Provence (Avis publié le 14 avril 2014) ;
- Et diffusé sur le Profil Acheteur de la CPA.

Sur la base des critères pondérés suivants :

- Prix – 60%
- Valeur technique – 40 %

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 27/06/2014 a décidé d'attribuer le marché n°14M003 à la société DENTSU AEGIS NETWORK pour un montant estimatif non contractuel de 9 540,00 € TTC.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU la Loi n° 93-122 du 29 janvier 1993, relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation à signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants, ainsi que tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 27 juin 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°14M003 relatif à l'achat d'espaces publicitaires pour le compte de la CPA attribué à la société DENTSU AEGIS NETWORK pour un montant estimatif non contractuel de 9 540,00 € TTC. Le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du marché appliqués aux prestations réellement effectuées ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent aux crédits inscrits à la section de fonctionnement du budget de la CPA, Fonction 023, Nature : 6231 Annonces / 6135 Affichages / 6226 Honoraires.

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à l'achat d'espaces publicitaires pour la Communauté du Pays d'Aix (n°14M003)

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

22 JUIL. 2014

